

ANNEXE 6 : FICHES-ACTIONS MOBILISEES PAR LE GAL

Fiche-action 7 : Animation, gestion et évaluation du GAL

LEADER 2014-2020	<i>GAL DU PAYS BARROIS</i>	
ACTION	N°7	<i>Animation, gestion et évaluation du GAL</i>
SOUS-MESURE	19.4 - Soutien au fonctionnement et à l'animation des GAL	
DATE D'EFFET	1er octobre 2015.	

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Ce dispositif vise :

- ✓ L'animation, l'information, la communication interne et externe du programme LEADER 2014-2020 porté par le GAL du Pays Barrois.
- ✓ La préparation et le suivi de la programmation du GAL.
- ✓ L'évaluation du programme.
- ✓ La participation aux réseaux de développement rural, aux niveaux régional, national et communautaire.
- ✓ La gestion administrative et financière du programme, en relation avec l'autorité de gestion, le service instructeur du GAL et l'Agence de Service et de Paiement, en termes :
 - d'assistance administrative et financière aux porteurs de projet, publics et privés,
 - d'assistance technique et de suivi à la réalisation des opérations programmées,
 - de saisies sur la base OSIRIS.

b) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques et opérationnels :

Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du GAL

c) Effets attendus

- ✓ Favoriser le dynamisme local du territoire et contribuer au développement du territoire de projet du Pays Barrois.
- ✓ Participer au développement d'une économie verte structurée sur le territoire du Pays Barrois
- ✓ Contribuer sur le territoire du Pays Barrois au développement de la filière régionale innovante sur l'écorénovation et l'écoconstruction.
- ✓ Structurer l'offre touristique et culturelle du Pays Barrois.
- ✓ Disposer d'une mise en tourisme du Barrois valorisant le patrimoine naturel, industriel, culturel et historique, les produits et savoir-faire du territoire.
- ✓ Mettre en réseau des acteurs au service du développement des filières vertes innovantes, de l'économie touristique et du développement de l'éco-rénovation et de l'écoconstruction sur le territoire.
- ✓ Favoriser un environnement attractif pour les entreprises des filières vertes innovantes, de l'économie touristique et du développement de l'éco-rénovation et de l'écoconstruction sur le territoire.

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Financement de deux ETP assurant les missions suivantes :

Poste animateur du programme LEADER du GAL du Pays Barrois (1 ETP) :

- ✓ Animation globale du programme sur le territoire.
- ✓ Communication et information sur la stratégie.
- ✓ Conseil et accompagnement des porteurs de projets, suivi des projets et du programme d'actions.
- ✓ Préparation et suivi des Comités techniques et de programmation ; relais auprès des instances du Pays (Comité syndical, Communautés de Communes...).
- ✓ Relais avec les partenaires institutionnels.
- ✓ Participation aux différents réseaux de développement local à l'échelle régionale, nationale et européenne.
- ✓ Accompagnement des projets de coopération interterritoriale et transnationale, et impulsion d'initiatives.
- ✓ Co-élaboration et mise en œuvre des procédures d'évaluation.
- ✓ Réponse à toute demande d'information ou de documents des services de l'Autorité de gestion et des autres co-financeurs.
- ✓ Différentes relances auprès des maîtres d'ouvrage, des co-financeurs.

Poste Gestionnaire du programme LEADER du GAL du Pays Barrois (1 ETP) :

- ✓ Réception et enregistrement des dossiers de demande d'aide, vérifications administratives : édition du récépissé de dépôt, édition de la liste des pièces complémentaires à fournir par le maître d'ouvrage, saisie de la demande sous Osiris, édition de l'accusé de réception du dossier complet.
- ✓ Notification des décisions du comité de programmation, suivi des conventions d'attribution des subventions communautaires.
- ✓ Réponse à toute demande d'information ou de documents des services de l'Autorité de gestion et des autres co-financeurs.
- ✓ Accompagnement le cas échéant des porteurs de projet pour la constitution du dossier de demande de paiement et réception de celui-ci.
- ✓ Vérification de la complétude et de la cohérence de la demande de paiement, calcul du montant à payer, obtention des attestations de paiements des co-financeurs.
- ✓ Transmission du dossier de demande de paiement au service instructeur.
- ✓ Préparation et réalisation des travaux liés aux démarches de contrôle du programme.
- ✓ Tenue des tableaux de bord, respect des délais, relance des maîtres d'ouvrage.
- ✓ Suivi comptable et administratif des dossiers de financement - Traitement des demandes de paiement des subventions : contrôle des pièces justificatives.
- ✓ Saisie des programmations sur le logiciel Osiris.
- ✓ Relation avec l'ASP, organisme payeur du programme.
- ✓ Gestion en lien avec le Chargé de Mission Animation LEADER du budget du programme, état d'avancement, physique et financier du programme.
- ✓ Suivi de la comptabilité et gestion du budget de l'équipe technique du GAL, des subventions, des actions en maîtrise d'ouvrage Pays.

Evaluations à mi-parcours et finale de la programmation 2014-2020 du GAL du Pays Barrois.

Actions de promotion et de sensibilisation autour de la programmation 2014-2020 du GAL du Pays Barrois.

3. TYPE DE SOUTIEN
Subvention
4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS
Les projets issus de la présente fiche action respecteront la législation nationale et communautaire en vigueur.
5. BENEFICIAIRE
Structure juridique porteuse du GAL du Pays Barrois : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Barrois
6. COUTS ADMISSIBLES
<p>✓ <u>Investissement matériel</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout équipement et matériel directement liés au fonctionnement et à l'animation du programme. - Location salles et matériel. <p>✓ <u>Tous les frais d'études, de conseil, d'expertises liés à l'opération</u> :</p> <p>Frais de prestation liés à l'évaluation du programme LEADER : études diagnostic, état des lieux.</p> <p>✓ <u>Coût d'animation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais salariaux d'animation et de gestion supportés par le bénéficiaire (salaires, gratifications, charges sociales afférentes, traitements accessoires et avantages divers calculés sur la base des coûts réels et proportionnés au temps effectivement consacré par les salariés à la réalisation de l'action) - Frais des stagiaires qui viendraient en appui à l'équipe technique du GAL sur la programmation. - Frais de formation et de conseil de la cellule ingénierie et des personnes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement du GAL. - Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration au réel ou sur la base d'un forfait (en fonction du mode de fonctionnement du porteur de projet). <p><i>Les frais de restauration, les frais d'hébergement, les frais de déplacement concernent uniquement le public suivant : le personnel de la structure porteuse (techniciens et organisateurs confondus), les animateurs et les invités de la manifestation. Des justificatifs doivent être émis et communiqué par la structure porteuse à l'équipe technique du GAL du Pays Barrois afin d'identifier les personnes bénéficiaires.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de participation aux réseaux ruraux. <p>✓ <u>Coût de promotion</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais liés à la communication, à l'information et à la pédagogie. - Tous les frais liés à l'organisation d'actions de promotion en lien avec le fonctionnement et l'animation du programme. - Outils de communication et de valorisation. - Frais liés au développement d'outils multimédia. <p>⇒ Dépenses exclues : matériel d'occasion, frais financiers.</p>
7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE
<p>Localisation des projets :</p> <p>Les opérations sont réalisées sur le territoire du GAL. Par dérogation, les opérations pourront être réalisées en dehors du territoire du GAL, à condition que l'opération bénéficie à la zone couverte par le GAL, dans le respect de l'article 70 paragraphe 2 du règlement (UE) n°1303/2013.</p>

ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE :

Le GAL s'engage à maintenir sur la durée du programme les moyens humains et techniques dédiés à LEADER, tels que ceux-ci seront définis dans la convention GAL/Autorité de gestion/ASP, pour permettre d'assurer les tâches d'animation et de gestion.

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Non concerné.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Le montant de la présente fiche action est limité à 25% de la dépense publique totale de l'enveloppe globale accordée au GAL du Pays Barrois.

Taux maximum d'aide publique :

100%

Plafond de l'aide FEADER: 83 190 €

Régimes d'aides d'Etat :

Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et de la réglementation nationale.

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

Suivi

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure :

Contrôle des indicateurs lors du dépôt du dossier de demande de paiement par le renseignement obligatoire (par le porteur de projet) d'une fiche évaluative.

Questions évaluatives :

La fiche action a-t-elle permis de mettre une œuvre la stratégie locale de développement du GAL du Pays Barrois ?

En quoi la stratégie locale de développement du GAL du Pays Barrois a été mise en œuvre ?

Indicateurs :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Indicateur de réalisation	Nombre de dossiers programmés au titre de la présente fiche action	6
Indicateur de réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier programmé au titre de la présente FA	27 730 €
Indicateur de réalisation	Montant moyen de dépenses publiques par dossier programmé au titre de la présente FA	30 811,10 €
Indicateur de résultat	Nombre d'emplois créés, maintenus par la présente FA	2

